



Ifremer

Objet : avis sur ouverture de la pêche
de la seiche dans la baie du
Mont St Michel

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer
Délégation à la Mer et au Littoral

35148 SAINT MALO Cedex

N/Ref D/CB/CMR 2014.025

Plouzané, le 27 mars 2014

Le Directeur

Monsieur,

Vous sollicitez l'avis de l'Ifremer concernant l'ouverture de la pêche à la seiche en baie du Mont saint Michel au cours du mois d'avril.

Comme vous le précisez, la pêche à la seiche au chalut dans la bande des trois milles marins est réglementée par l'arrêté préfectoral N° 44/96 du 9 avril 1996 modifié.

Comme nous vous l'avions déjà indiqué lors de demandes précédentes (2008, 2011) nous ne disposons pas de statistiques de production en temps réel, il ne nous est donc pas possible de vous éclairer sur une date d'ouverture appropriée en raison des variations interannuelles existantes quant au moment d'arrivée des seiches. Cette demande d'avis récurrent ne nous paraît donc pas nécessaire.

Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que cette pêche dérogatoire doit systématiquement être fermée dès que les captures sont majoritairement constituées de sépiens.

En conclusion, l'Ifremer ne voit aucun inconvénient à ce que cette ouverture de pêche soit autorisée dans le cadre réglementaire actuel, avec une date de fermeture ne compromettant pas le renouvellement de la ressource de seiche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Centre de Bretagne
Technopole de Brest-Iroise
CS 10070
29280 Plouzané
France

téléphone 33 (0)2 98 22 40 40
télécopie 33 (0)2 98 22 45 45
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>